

CCAS du Haillan

Département de la Gironde

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 28 MAI 2026

**D2026_05_07 CONVENTION DE MISE EN OEUVRE D'UNE ACTION COLLECTIVE DE
DIAGNOSTIC**

Rapporteur : Claire RABIER

L'An Deux Mille Vingt Six, le jeudi 28 mai à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric POUILLIAT, Président. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil d'Administration, le 20 mai 2026.

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre d'administrateurs absents : 0

Date de la convocation : 20/05/2026

PRESENTS :

Monsieur Eric POUILLIAT, Madame Claire RABIER, Madame Geneviève LABAT, Madame Karine MORANGE, Madame Caroline TIQUET, Monsieur Philippe ROUZE, Monsieur Guillaume LACOSTE, Monsieur Michel MONTAGNON, Monsieur Maurice REALLE, Madame Régine BARTHELEMY, Madame Liliane BENOIST

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSIDERANT la nécessité pour le CCAS de réaliser l'analyse des besoins sociaux du territoire,

CONSIDERANT la nécessité pour le Centre socioculturel de la Source de réaliser un diagnostic préalable au renouvellement d'agrément,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville du Haillan de réaliser un diagnostic dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale,

Les trois administrations ayant à réaliser un diagnostic et un partage des données dudit diagnostic, il a semblé opportun de mutualiser ces opérations afin d'en minimiser les coûts et de ne pas sursolliciter les partenaires du territoire en cette période de sortie de crise sanitaire et d'activité intense.

Le C.C.A.S. du Haillan prenant appui sur le Créham depuis plusieurs années pour la réalisation de ses ABS, il a été décidé de travailler avec cette société.

Elle réalise l'actualisation du portrait social de territoire et accompagne la ville, le CCAS et le centre socioculturel dans la préparation et l'animation du forum social.

Le CCAS s'acquittera de l'ensemble des factures relatives au diagnostic et au forum social.

La ville du Haillan percevra 7 500 euros de financement de la CAF qui contribue au diagnostic dans le cadre de la CTG

CONSIDERANT les coûts et recettes, il est convenu de répartir équitablement les charges restantes entre le CCAS, la ville et le centre socioculturel « La Source ».

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune du Haillan,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil d'Administration du CCAS à signer la convention de mise en œuvre d'une action collective de diagnostic,

ARTICLE 2 : DE REGLER la somme due à la ville, soit 4000 euros.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au Haillan,
Le 28 mai 2026,
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,


Eric POUILLIAT

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application téléréfuge citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.